

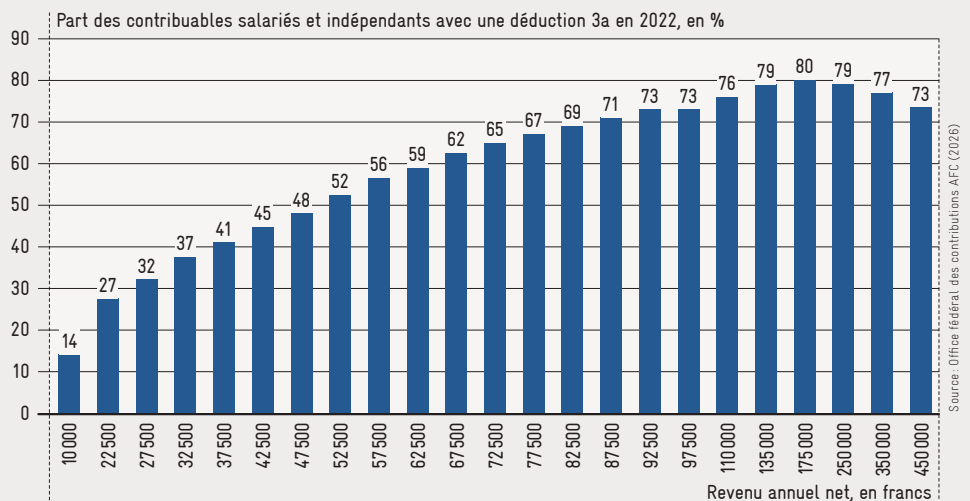
Un troisième pilier avec du potentiel

Considéré à tort comme l'apanage des hauts revenus, le pilier 3a joue un rôle important dans la prévoyance d'une grande partie de la population. Sa flexibilité est sa force, mais elle gagnerait à être encouragée.

Contexte

La prévoyance privée liée (pilier 3a) est le troisième pilier de la prévoyance vieillesse, aux côtés de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. Elle est facultative et couvre les besoins supplémentaires à la retraite. Tout salarié assujéti à l'AVS peut épargner dans son 3e pilier chaque année un montant maximum déductible de l'impôt. Le capital constitué peut être utilisé avant la retraite pour accéder à la propriété, créer une entreprise ou lors d'un départ à l'étranger. Bien que la majorité des nouveaux retraités en bénéficie, son potentiel pourrait être encore plus exploité en élargissant les possibilités d'épargne.

Un instrument pour toutes les classes de revenu



Même des contribuables aux revenus les plus modestes cotisaient au pilier 3a en 2022.

Faits

55%

Le pilier 3a ne bénéficie pas qu'aux personnes les plus aisées. En 2024, plus d'un nouveau retraité sur deux (55%) recevait une prestation du troisième pilier, contre 50% en 2019.

■ Un potentiel d'épargne sous-exploité

En 2022, tous les épargnants ne versaient pas le montant annuel maximum de 6883 francs. Les 20% des personnes disposant des plus bas revenus (1er quintile) cotisaient en moyenne 3816 francs par an, contre 5521 francs pour les plus hauts revenus (5^e quintile).

■ Les personnes mariées cotisent moins

Parmi les salariés, les personnes mariées ont versé en moyenne 4325 francs en 2022, soit 12% de moins que les personnes non-mariées (4936 francs).

■ Peu de différence entre les genres

Entre 2020 et 2021, 63% des hommes cotisaient au pilier 3a, contre 55% des femmes. Cette différence peut s'expliquer par un revenu et un taux d'occupation plus faible de ces dernières. Toutefois, selon Credit Suisse, à conditions égales (âge, revenu, situation familiale), la part des femmes cotisant au 3^e pilier est plus importante que celle des hommes.

■ Un capital non-négligeable

Le montant médian du capital 3a retiré à la retraite s'élevait à env. 47 000 francs, en 2024. Cependant, cette valeur ne tient pas compte des capitaux retirés avant la retraite pour accéder à la propriété ou créer une entreprise.

Recommandations

Le troisième pilier constitue une source d'épargne importante pour la retraite, mais son potentiel peut être mieux exploité. Pour ce faire, il faut: **1) Accorder le droit de se constituer un troisième pilier** aux personnes sans revenu soumis à l'AVS (par ex. certaines per-

sonnes mariées ou divorcées), **2) Davantage flexibiliser les possibilités d'épargne en permettant des rachats ultérieurs** aux personnes qui ont manqué des années de cotisations, ou qui n'ont pas versé le montant maximum, **3) Garantir une procédure simple** pour faciliter les démarches de rachat.

